



—
Le Président
—

Palaiseau, le 26 juillet 2017

N° 2017-100 EP/PCA/DG/DGS/BJ

D É C I S I O N

portant délégation de signature

(Direction déléguée du programme executive master – DDPEM)

Monsieur Jacques BIOT,
Président du conseil d'administration de l'École polytechnique,

- Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, notamment son article 15 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 27 juin 2013 portant nomination de Monsieur Jacques BIOT aux fonctions de président du conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 1^{er} juillet 2013 ;
- Vu la décision n°1157/EP/DG/SG/DRH du 25 novembre 2016 portant nomination de Madame Opal FRITZ-NICHOLLS aux fonctions de responsable administrative et pédagogique du programme executive master (DDPEM), à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Mme **Opal FRITZ-NICHOLLS**, responsable administrative et pédagogique du programme executive master (DDPEM), à l'effet de signer, au nom du président de l'École polytechnique, les documents relatifs à l'entité dont elle est responsable, énumérés ci-après :

Achats publics :

1. Commande simple (engagement de dépense, bon de commande...) d'un montant inférieur à 1 000 € HT hors taxes (hors marché à bon de commande) ;
2. Tous documents attestant du service fait quel que soit le montant (certificat de service fait...);

Scolarité des étudiants du programme executive master :

3. Toutes conventions de formation et de financement d'un étudiant du programme executive master par une personne physique ou morale ;
4. Tous documents relatifs à l'admission ou rejet de candidature suite à une décision du jury d'admission du programme executive master ;
5. Tous documents relatifs à la notation d'un étudiant du programme executive master (relevé de note...);

6. Tous documents relatifs au jury de délivrance du certificat ou du diplôme d'un étudiant du programme executive master ;
7. Toutes attestations, certificats, autorisations relatifs à la scolarité des étudiants du programme executive master (statut, assiduité, absence...).

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et prendra fin au plus tard au terme des fonctions du délégant ou du délégataire.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Ecole polytechnique à l'exception du spécimen de signature annexé à la présente décision.

Cette décision sera notifiée sans délai au délégataire.

Les originaux de la décision et du spécimen de signature du délégataire seront conservés par l'agent comptable de l'Ecole polytechnique.

Les copies de la décision et du spécimen de signature seront archivées au secrétariat général de l'Ecole polytechnique.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

Monsieur Jacques BIOT
Président de l'École polytechnique

SIGNÉ Jacques BIOT

R A P P E L

La délégation de signature est une ***simple mesure d'organisation interne*** permettant au ***délégant*** (Président) de se décharger d'une partie de son activité. Elle ne fait pas perdre au Président l'exercice des compétences dont la signature est déléguée. Elle ne le décharge pas non plus de la responsabilité liée aux documents signés en son nom.

Le ***délégataire*** :

- ***peut signer*** « par délégation » les actes listés dans la présente décision au nom du Président pour ***les seules matières déléguées***, dans la ***limite des compétences du délégataire*** et pour la ***durée de la délégation***.
- ***ne peut pas subdéléguer*** la signature qu'il a reçue, à une autre personne.
- dispose d'une délégation de signature qui lui est personnellement délivrée, elle ***cesse de produire ses effets dès la cession de fonctions*** soit du Président, soit du délégataire lui-même.
- ***engage la responsabilité du Président*** pour tout document signé en son nom.
- a l'***obligation de rendre compte au Président***, par tous moyens, des documents signés en vertu de cette délégation.

Si le ***délégataire*** est ***absent ou empêché***, le Président peut toujours signer tout document ou décider d'accorder une délégation de signature à la personne remplaçant temporairement le délégataire (intérim) ou à toute autre personne.